# Groupement des Maraîchers Isère et Drôme

## Filière maraîchage : un groupement, pour quoi faire ?

***Un peu d'Histoire…***

Le GDMI (Groupement de Développement Maraîcher de l'Isère) a été créé il y a plus de 25 ans, sous l'impulsion des producteurs. Le but de cette association de maraîchers est de :

- participer au développement du maraîchage sur le territoire,
- créer du lien entre maraîchers par le biais de rencontres collectives et d'échanges,
- assurer un appui technique pertinent et indépendant de toute opération commerciale.

***Bienvenue au GMID !***

*Que vous soyez en bio ou en conventionnel, producteur en plein champ ou sous abri, en vente directe, ou auprès de grossistes, GMS ou sur le MIN, vous êtes les bienvenus !*

**En 2016, le GDMI s'est ouvert aux maraîchers drômois et est devenu le GMID !!**

### *En adhérant au GMID, vous bénéficiez :*

→ d'un **appui technique individuel** (permanence téléphonique, visites sur l'exploitation avec compte-rendu écrit, ...)

→ de **rencontres collectives** (bout de champ, visites techniques…)

→ d'une **documentation technique** élaborée régionalement :

- Guide variétal et Guide phytosanitaire
- Bulletin d'information mensuel « BRASSICA »
- La « Note Bio » (bulletin de conseils en maraîchage AB)
- Les Bulletins de Conseils Phytosanitaires *(sur abonnement : 42€ /an)*
- Comptes-rendus d'essais de la SERAIL (Station Régionale d'Expérimentation en Légumes)

→ **Adhésion 2018 : 276 €** (+ 42€ si abonnement BCP)

**Profitez d'un tarif réduit pour rejoindre le GMID :**
**-50 % pour toute nouvelle adhésion !**

*Soit 138 € pour un nouvel adhérent (+ 42€ si abonnement BCP)*

***Contact :*** Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à contacter Christel Robert, Conseillère maraîchage Isère et Drôme : 06.98.02.12.58 – christel.robert@isere.chambagri.fr